



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION n° 20/2025
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance : 11 septembre 2025
Convocation : 04 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 11 septembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Patrice COCHET, 1^{er} Maire adjoint de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET - Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - - Valérie JUNOT –Robert BECH— Bruno GAUFILLET –Virginie LAZA - Véronique RIAUD - Vincent ROUDAUT

Absents excusés : Pascal GUERIN - Dominique LEROUX
A donné pouvoir à : Dominique LEROUX à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Stéphanie LEGRIS

Objet : Demande subvention SIEGE – Défibrillateur

Le syndicat de l'Energie proposant d'aider les communes pour l'acquisition de défibrillateur, la commune a fait réaliser un devis concernant l'achat d'un défibrillateur et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2025

INVESTISSEMENTS 2025	DÉPENSES HT			Aide SIEGE	%	Fonds propres	%
Défibrillateur	1 520.75 €			1 064.53 €	70	456.23 €	
TOTAUX	1 520.75 €			1 064.53 €		456.23 €	

En conséquence,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 absentions,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2025-2026,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur l'adjoint au Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 10

Abstention : 02

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Patrice COCHET, 1er Maire Adjoint,